



**PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE
Installations classées pour la protection de l'environnement
COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral DCPAT-2025 n° 209 du 14 février 2025 une consultation du public est ouverte en mairie de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, **du 24 février 2025 au 10 mars 2025 inclus** à la suite de la demande formulée par M. CHAPEAU Jean-François, directeur de la SAS GREEN GAZ, en vue d'obtenir l'autorisation de diversifier les matières entrantes et augmenter la capacité de traitement de son unité de méthanisation existante située au lieu-dit « La Gauterie » sur la commune de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray (49640), soumis au régime de l'enregistrement, visée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement à la rubrique n°2781.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray **du 24 février 2025 au 10 mars 2025 inclus**, aux jours et heures suivants :

- le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le vendredi et samedi de 08h30 à 12h00

ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante :

pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.